

ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027

DEMI –PENSION : MODE D'EMPLOI

Ou

Les 4 règles impératives à observer pour accéder à la demi-pension

1) Être titulaire d'une carte magnétique de demi-pension

En vente au tarif de **10,50 €** (CA 27/4/2018) auprès de Madame BEAUSIR Jessie, au service d'intendance, **uniquement aux jours et heures fixés pour la vente des repas**

2) Avoir un compte repas créditeur
Prix unitaire : 3,60 €/repas

Pour éviter de se voir refuser l'accès au restaurant scolaire et ne pas pouvoir déjeuner pour cause de solde nul, il est conseillé au titulaire de la carte de la réapprovisionner en rachetant des repas, au plus tard **dès que le solde atteint 3 repas.**

Pour la vente des repas, deux modalités vous sont proposées :

*** ACHAT EN LIGNE :**

▷ Créer son compte **TURBO SELF**
 (Se munir du N° de la carte de cantine – voir N°1 ci-dessus) :

- Adresse de connexion : <https://site.ac-martinique.fr/lyc-paulettenardal/>

- Sur la page d'accueil, cliquer sur la rubrique **RESTAURATION SCOLAIRE**. Suivre les instructions pour demander l'ouverture de votre compte

- Un e-mail de réponse intitulé *Identifiants d'accès à l'espace numérique de votre établissement scolaire* vous est adressé dans les 48h (expéditeur : LYCEE PAULETTE NARDAL).

- Modifiez le mot de passe attribué.

- Votre compte est ouvert :

vous pouvez acheter des repas (minimum par transaction : 15 repas = 54 €)

*** ACHAT À L'INTENDANCE :**

▷ Les repas sont vendus par multiple de **10 repas**, au tarif unitaire de 3,60 €, soit :

36 € pour 10 repas, (46,50€ avec badge).
72 € pour 20 repas, (82,50€ avec badge).
108 € pour 30 repas, (118,50€ avec badge).

Le paiement s'effectue auprès de Mme BEAUSIR Jessie, Service d'intendance :

* soit en **ESPÈCES** : **EXCLUSIVEMENT** les **LUNDIS** et **JEUDIS**, de **7h15 à 10h45**.

* soit par **CHÈQUE** (montant du nombre de repas souhaités + 10,50€ tarif carte) libellé à l'ordre de *Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Paulette NARDAL*. Les chèques peuvent être **déposés toute la semaine** dans la boîte prévue à cet effet

(porte bureau Infirmerie) en indiquant au dos, vos Nom, Prénom et Classe.

3) Avoir réservé son repas dans les créneaux horaires impartis, à savoir :

▷ soit à la **BORNE DE LA VIE SCOLAIRE** dans le strict respect des délais indiqués ci-dessous

Pour déjeuner le Lundi	Réservation du Vendredi précédant, à partir de 11h15 , avant Lundi matin 9h
Pour déjeuner le Mardi	Réservation du Lundi précédant, à partir de 11h15 , avant Mardi matin 9h
Pour déjeuner le Mercredi	POST BAC UNIQUEMENT : voir Mme BEAUSIR Jessie
Pour déjeuner le Jeudi	Réservation du Mardi précédant, à partir de 11h15 , avant Jeudi matin 9h
Pour déjeuner le Vendredi	Réservation du Jeudi précédant, à partir de 11h15 , avant Vendredi matin 9h

▷ soit **EN LIGNE**, aux heures limites indiquées ci-dessus.

En ligne, les réservations peuvent être faites à l'avance pour une période de 15 jours (annulation de réservation également possible dans des délais précis)

ATTENTION : Chaque jour, la quantité de repas confectionnés correspond au nombre des réservations. Seuls les élèves ayant réservé pourront être admis à la demi-pension.

Quelle que soit la formule de réservation, la présentation de la carte de cantine sur laquelle devra figurer la photo de l'élève, est obligatoire pour l'entrée au self.

Il est strictement interdit de prêter sa carte à un autre élève.

- ✓ Les élèves qui ne s'inscrivent pas à la demi-pension sont considérés externes. Ils déjeuneront sous la responsabilité de leurs parents, à l'extérieur de l'établissement.
- ✓ L'introduction de repas par les externes à l'intérieur de l'établissement est strictement proscrite pour des raisons de responsabilité, d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès au self est réservé aux élèves en tenue civile. Les élèves demi-pensionnaires sortant d'un cours d'EPS doivent se doucher et se rhabiller. Aucun élève en tenue sportive ne sera accepté.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, d'hygiène alimentaire, pédagogique et d'efficacité, certains cours débutant à 13 heures, nous invitons les responsables à inscrire leur enfant à la restauration.

4) Respect des horaires de restauration pour chaque fin de cours

Les élèves sont tenus de manger au service correspondant à leur fin de cours :

- 11h40 pour fin de cours 11h40
- 12h40 pour fin de cours 12h40.

Les élèves dits du premier service, **ne sont pas prioritaires sur le second service de 12h40**. Ils doivent donc déjeuner à 11h40.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

➤ MENUS

Les menus de la semaine sont affichés au plus tard la semaine précédente à la VIE SCOLAIRE, au SERVICE D'INTENDANCE ainsi qu'au SERVICE DE RESTAURATION et sur le site de l'établissement.

➤ RÉSERVATIONS

- 1) Dans les créneaux prévus par le planning (voir au point 3), passer la carte magnétique devant la borne de réservation installée à la VIE SCOLAIRE **RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LES DÉLAIS DE RÉSERVATION !**
- 2) Vérifier sur l'écran que la réservation est bien prise en compte, sinon renouveler l'opération.
- 3) Les élèves qui ne s'inscrivent pas à la demi-pension sont considérés externes. Ils déjeuneront sous la responsabilité de leurs parents, à l'extérieur de l'établissement. L'introduction de repas par les externes à l'intérieur de l'établissement est strictement proscrite pour des raisons de responsabilité, d'hygiène et de sécurité.

➤ ACCÈS AU SELF

- 1) Être muni obligatoirement de la carte magnétique sur laquelle doit figurer la photo de l'élève.
- 2) Présenter la carte devant la borne d'accès afin de valider l'entrée au self.
- 3) Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès au self est réservé aux élèves en tenue civile. Les élèves demi-pensionnaires qui sortent d'un cours d'EPS doivent se doucher et se rhabiller. Aucun élève en tenue sportive ne sera accepté.

➤ ORGANISATION du SERVICE

1^{er} service : 11h40 (le service de restauration est susceptible d'ouvrir avant 11h40 pour les élèves en permanence).

2^e service : 12h40

Heure limite d'accès au restaurant : 13h

Les élèves n'ayant pas réservé ou n'ayant pas leur carte, déjeunent à la fin du second service (13h), si des repas sont encore disponibles. Ils doivent donc impérativement réserver leur repas.

L'ouverture prévisionnelle du service de demi-pension est prévue le jeudi 3 septembre pour les 2nde, 1^{ère}, Terminales et BTS.

Ouverture internat/ Demi-pension CPGE : mardi 1^{er} septembre 2026.

